

Comité de conjoncture du 28 août 2019

Communiqué par le ministère de l'Économie

Le Comité de conjoncture a analysé en date du 28 août 2019 la situation du marché du travail du mois de juillet 2019 et la situation conjoncturelle nationale.

Au mois d'août 2019, le nombre de demandes introduites en matière de chômage partiel a stagné par rapport au mois précédent. Au total, 19 entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure au cours du mois prochain.

Après analyse des dossiers soumis, le Comité de conjoncture a statué favorablement sur 18 demandes, la décision finale de l'attribution de ce soutien incombant au Conseil de gouvernement.

Dans les entreprises concernées, il est attendu que sur un effectif total de 9.244 personnes, 1.468 salariés travaillent à horaire réduit. Les dépenses à charge du Fonds pour l'emploi pour le mois de septembre 2019 sont de 1.827.000 euros au cas où l'ensemble des entreprises concernées profiterait pleinement des régimes de chômage partiel accordés.

En outre, le Comité de conjoncture a émis un avis positif au sujet de deux demandes d'exemption fiscale d'indemnités bénévoles de licenciement, en application de l'article 115 (10) L.I.R. Cette demande concerne 19 personnes.

Enfin, le Comité de conjoncture a émis deux avis positifs en relation avec les dispositions légales en matière de préretraite-ajustement.

La prochaine réunion du Comité de conjoncture est fixée au mercredi 25 septembre 2019.